

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 05 MARS 2026**

**2026-03**

L'an deux mil vingt-cinq le 05 mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CUSY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Patricia MERMOZ, Maire.

Présents : MM. AFFOLE Stéphane. ALLAIRE Sébastien. BOGEY Serge. BOISSON Guillaume. BROUSSE Michèle. BRUNIER Emmanuel. CARRIER Pierre. GEORGE Fabien. KELLER André. KERCRET-FERNANDES Patricia. METRAL Sylvie.

Pouvoirs : KERCRET-FERNANDES Patricia a donné pouvoir à MERMOZ Patricia

Excusé : MUNOZ Véronique

Absente : VAGNARD Aurélie

Secrétaire de séance : KERCRET-FERNANDES Patricia

Quorum : 8

**ORDRE DU JOUR :**

1 - Approbation du procès-verbal du 15/01/2026

2 – Délibérations

2.1 Mandatement de dépenses d'investissement au budget principal avant le vote du budget primitif

2.2 Plan de financement relatif à l'étude Avant-Projet pour le développement d'une nouvelle chaufferie bois avec le SYANE

2.3 Convention de délégation de gestion relative aux aménagements cyclables avec le Grand Annecy

3 - Questions diverses

**1 – Approbation du procès-verbal du 15/01/2026**

Approuvé à l'unanimité.

**2 – Délibérations**

**2.1 Mandatement de dépenses d'investissement au budget principal avant le vote du budget primitif**

Le Maire rappelle l'article L1612-1 du CGCL, permettant, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits de l'exercice précédent.

Dépense présentée :

- GROSJEAN – mise à niveau de regards à la Tropaz, compte 2151 : 2 088,00 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le paiement de cette dépense avant le vote du budget et précise que cette dépense sera inscrite en investissement lors du budget primitif 2026.

**2.2 Plan de financement relatif à l'étude Avant-Projet pour le développement d'une nouvelle chaufferie bois avec le SYANE**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire, après avoir pris connaissance du projet annexé à la délibération, décide à l'unanimité :

- D'approuver le plan de financement de l'étude avant-projet, d'un montant global estimé à 8 696,40 €, avec :
  - Participation financière communale : 4 348,20 €
  - Contribution au budget de fonctionnement : 261,00 €

- De s'engager à verser au SYANE de la Haute-Savoie :
  - La contribution au budget de fonctionnement (3 % du montant TTC des honoraires divers) sous forme de fonds propres lors de l'émission du décompte final,
  - La participation communale hors frais généraux sous forme de fonds propres lors de l'émission du décompte final de l'opération.

4 abstentions : Stéphane Affole, Guillaume Boisson, Sylvie Métral, Michèle Brousse qui pensent que cette décision incombe plus à la prochaine municipalité. Mme Le Maire précise que l'étude leur permettra de se positionner plus rapidement sur un éventuel changement de chaudière.

### **2.3 Convention de délégation de gestion relative aux aménagements cyclables avec le Grand Annecy**

Le Conseil Municipal, après examen de la délibération, a procédé au vote :

- Pour : 2
- Contre : 6
- Abstentions : 5

La délibération n'a pas été adoptée.

### **3. Questions diverses**

RAS

La séance est levée à 20 heures 35.

Le Secrétaire,  
Jessica PERISSOUD



Le Maire,  
Philippe VANSTEENKISTE

